

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 01 octobre 2015
2. Affaires foncières
 - 2.1. Droit de préemption urbain
 - 2.2. Immeuble 33 Grand'Rue
 - 2.3. Mise en vente immeuble 53 Grand'Rue
3. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (avis)
4. Affaires financières
 - 4.1. Clôture du Budget Annexe de la Z.A. La Forêt
 - 4.2. Décision modificative au Budget Primitif 2015
 - 4.3. Admission en non-valeur
5. Informations sur les décisions prises par la Communauté de Communes du Centre Haut- Rhin
6. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON-FLIEG Véronique		
	HAEFFLINGER Patrice	HOEGY Bernard
SUTTER Sabrina		
BOEGLIN Thierry		
	MUSSOTTE Julie	HEITZMANN Aurélia
WUNDERLY Christophe		
HEITZMANN Aurélia		
	HASSENFRATZ Eric	SCHWENGER Guillaume
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
BELZUNG Marie-Josée		
SCHWOB Philippe		
LATUNER Maurice		

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 heures. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire fait observer une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 01 OCTOBRE 2015

Le P.V. de la séance du 01 octobre 2015 est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : AFFAIRES FONCIERES

2.1. Droit de préemption urbain

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie :

- Section 33, n° 272/003, 5b rue d'Ensisheim, superficie 1,50 ares.
Vente M. FERBER et Mlle MULLER à M. SEILLER au prix de 195 000 €.
- Section 2, N° (a) 121, 3 rue du Pont, superficie 3,78 ares.
Vente Consorts HASSENFORDER André à Mme LEONTINO Aurélie au prix de 62 570 €. A détacher de la parcelle 173/121 de 6,65 ares.
- Section 67, n° 170/23, 9 rue des Bouleaux, superficie 6,06 ares.
Vente M. et Mme BONHOMME à M. et Mme STOLTZ au prix de 368 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter l'ensemble de ces biens.

2.2. Immeuble 33 Grand'Rue

M. le Maire informe qu'à l'issue d'une enquête effectuée auprès des services compétents, il apparaît que la maison sise 33 Grand'Rue cadastrée section 2, n° 51, superficie totale de la parcelle 2,25 ares est un bien immobilier qui n'a pas de propriétaire connu et pour lequel depuis plus de 3 ans les taxes foncières ont été acquittées par un tiers. L'immeuble n'est pas entretenu et provoque des dommages aux riverains. La commune souhaite acquérir ce bien en vue de le démolir.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat au Maire afin d'engager la procédure relative aux biens sans maître.

2.3. Mise en vente immeuble 53 Grand'Rue

La maison sise 53 Grand'Rue est vide de toute occupation. La parcelle est cadastrée section 1, n° 15 avec 9,89 ares.

Il est proposé de la vendre avec environ 4,95 ares de terrain (à arpenter).

France Domaine estime la valeur vénale actuelle de ce bien à 130 000 € avec une marge de négociation de 10 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne mandat au Maire pour la mise en vente au prix de 150 000€ de l'immeuble susmentionné soit directement, soit par l'intermédiaire d'un agent immobilier et l'autorise à signer tout document y afférent.

POINT 3 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (AVIS)

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) ;

VU la présentation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par le préfet du Haut-Rhin devant la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 9 octobre 2015 ;

CONSIDERANT que selon la procédure définie par le Code Général de Collectivité Territoriales (art. L. 5210-1-1), les collectivités territoriales ont un délai de deux mois à compter de la notification pour donner leur avis sur le projet de SDCI ;

CONSIDERANT que la Communauté de Commune Centre Haut-Rhin dont est membre la commune est concernée par la mesure 4 de fusion dans le projet de schéma ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Donne un avis favorable** à la mesure 4 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale transmis par le Préfet par courrier arrivé le 14 octobre 2015 en mairie.

POINT 4 : AFFAIRES FINANCIERES

4.1. Clôture du budget Annexe de la Z.A. La Forêt

L'ensemble des lots a été vendu et les travaux d'aménagement sont terminés. Il est donc proposé de clore ce budget annexe et de reverser le déficit (constaté au compte administratif 2014) de 24 613,09 € au budget général.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de clore le budget annexe de la Z.A. La Forêt
- de charger le Maire d'effectuer les écritures budgétaires et comptables nécessaires.

4.2. Décision modificative au Budget Primitif 2015

Des crédits inscrits et votés au Budget Primitif 2015 sont à ajuster :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2118 (040) : Autres terrains	5,13	1318 (040) : Autres	5,13
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
73925 (014) : Fonds péréquation des ressources intercomm.&comm.	6 500,00	7718 (77) : Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	6 500,00
Total Dépenses	6 505,13	Total Recettes	6 505,13

Adopté à l'unanimité.

4.3. Admission en non valeur

La Trésorerie informe qu'il ne peut être procédé au recouvrement de 28 titres concernant les exercices 2009 à 2011 pour un montant total de 8 058,53 € au motif d'une clôture pour insuffisance d'actif et demande donc l'admission en non-valeur de cette somme. Ces sommes concernent des impayés de loyers d'un F2 au 36 Grand'Rue.

Le Conseil Municipal vote contre l'admission en non-valeur de ces 28 titres avec le montant total mentionné ci-dessus et demande au comptable public de poursuivre la procédure de recouvrement.

POINT 5 : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

- Travaux sous-maîtrise d'ouvrage déléguée : aménagement de la rue de Réguisheim à Meyenheim.
- Avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement d'Ensisheim et de Réguisheim.
- Approbation du choix des délégataires du service public pour la gestion et le fonctionnement des ALSH.
- Prescription de l'engagement de la démarche d'élaboration du P.L.U. intercommunal et exposé de ses motifs - Modalités de la concertation - Modalités de collaboration entre la Communauté des Communes et les communes membres.
- ZA La Passerelle 1 : Vente lot n° 6A (SCI MAKINELIA)
- ZA de Meyenheim : convention de rétrocession de la voirie à la commune de Meyenheim
- ZA de Niederhergheim : acquisition d'un ancien chemin rural à la commune de Niederhergheim
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Biltzheim
- Attribution d'une subvention à la Fanfare Intercommunale des Sapeurs-Pompiers
- Vote de crédits
- Admission en non-valeur
- Désignation d'un représentant auprès du Conseil de surveillance de l'hôpital intercommunal d'Ensisheim – Neuf-Brisach.
- Demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap).
- Institution du droit de préemption - Délégation du droit de préemption urbain aux communes membres.

POINT 6 : INFORMATIONS ET DIVERS

-M. le Maire donne lecture des demandes relatives au droit de sol.

Il informe :

Les nouveaux jeux ont été installés à l'école maternelle

Les stores extérieurs ont été mis en place à l'espace des 3 Cœurs dans la partie bar.

Le 26 novembre à 19 h aura lieu la vente de bois à l'espace des 3 Coeurs

Les dons pour la banque alimentaire peuvent être déposés en mairie les 26 et 27 novembre aux heures d'ouverture de la mairie.

Les travaux de peinture de l'église commenceront le 26 novembre et dureront jusqu'au 20 janvier 2016. L'église sera fermée.

Au niveau du SIVU des 12 moulins, une vidange et un curage du bassin d'aération ont été faits à la station d'épuration et les agitateurs ont été remplacés.

Dans le dossier du poulailler, un échange de terrain est à l'étude entre le pétitionnaire et un agriculteur sous réserve du financement du projet et de l'obtention du permis de construire et qu'aucune contrainte ne grève ce terrain.

-M. Paulus s'informe de l'accès vers le projet de lotissement rue des Vergers et signale qu'un lampadaire est défectueux rue d'Ensisheim. L'entreprise chargée de l'entretien des lampadaires interviendra.

L'accès au lotissement se fera par la rue des Vergers.

-Mme Fleischer soulève le problème des retards des élèves à l'école primaire, dès lors que le portail est fermé à clef et suggère la mise en place d'une sonnette.

Le Maire estime que les élèves doivent être à l'heure.

-M. Schwob signale qu'il y a des mauvaises herbes à l'entrée du village, rue de Merxheim et que les haies sont gênantes pour les automobilistes au niveau du virage.

M. Angsell répond que l'aménagement paysager sera revu.

-M. Latuner propose d'enlever les mauvaises herbes au cimetière en les brûlant.

M. Angsell répond que beaucoup de communes qui brûlent les mauvaises herbes ne sont pas satisfaites des résultats.

-M. Latuner s'inquiète des détritiques dans l'abri-bus rue d'Ensisheim.

M. Angsell répond qu'il est voué à la démolition.

La séance est close à 20 h 50

Réguisheim, le 19 novembre 2015

Le Maire

Bernard HOEGY